



HAL
open science

Une famille de commis du Conseil des Indes à Madrid au XVIIe siècle. Des officiers moyens au cœur de la Monarchie catholique

Guillaume Gaudin

► **To cite this version:**

Guillaume Gaudin. Une famille de commis du Conseil des Indes à Madrid au XVIIe siècle. Des officiers moyens au cœur de la Monarchie catholique. Cahiers d'Histoire de l'Amérique Coloniale, 2017, Les élites en Amérique coloniale, 7, pp.97-112. <halshs-01655356>

HAL Id: halshs-01655356

<https://shs.hal.science/halshs-01655356v1>

Submitted on 4 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY 4.0 - Attribution - International License

Guillaume Gaudin¹

Une famille de commis du Conseil des Indes à Madrid au XVII^e siècle. Des officiers moyens au cœur de la Monarchie catholique

« Je suis entré au service de Votre Majesté au Secrétariat de la Nouvelle Espagne du Royal et Suprême Conseil des Indes au mois de septembre 1624 avec le vif désir de finir ma vie à votre service (...) De 1624 jusqu'à août 1632, au secrétariat, j'ai assisté Juan Fernández de Madrigal, mon beau-père qui y a servi votre Majesté en tant que commis aspirant, second puis premier, avec le titre de Secrétaire pendant cinquante-sept ans². »

Juan Díez de la Calle, *Memorial informatorio...*, Madrid, 1645

Tout au long du XVII^e siècle, huit membres de la famille Fernández de Madrigal occupèrent les places de commis dans les secrétariats du Conseil des Indes. Ils assistaient quotidiennement les deux secrétaires du Pérou et de Nouvelle Espagne dans leurs tâches de *manejo de papeles* : ils recevaient et expédiaient le courrier, rédigeaient les *relaciones de méritos*, classer et chercher les cédulas et autres documents nécessaires à l'élaboration des *consultas* par les conseillers *letrados*. Plusieurs d'entre eux devinrent des experts dans ce domaine qui, par ailleurs, ne nécessitait pas de titre universitaire. Le commis Juan Díez de la Calle, gendre de Juan Fernández de Madrigal, retient particulièrement notre attention puisqu'il est l'auteur de plusieurs *Memoriales* traitant de l'organisation politique et ecclésiastique des Indes occidentales³. Dans les années 1650, il est premier commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne, son beau-frère (Francisco Fernández de Madrigal) est premier commis du secrétariat du Pérou et son fils est commis aspirant. Voilà une famille bien installée dans le monde des conseils sis dans l'*alcázar real*, résidence officielle du *Rey Planeta* : Philippe IV.

Dans l'ombre du roi et des conseillers des Indes *letrados* ou titrés, cette famille de commis laborieux œuvra au gouvernement des vastes territoires américains et philippins. Elle vient de Castille et suit les mouvements migratoires vers Madrid qui s'échelonnent de 1560 à 1620. Sur plus de trois générations, de Philippe II à Philippe V, ses membres exercèrent la fonction de commis (*oficial*) de secrétariat gravissant les échelons de manière plus ou moins régulière atteignant pour l'un d'entre eux la prestigieuse place de conseiller.

Le fondateur de la lignée des Fernández de Madrigal-Díez de la Calle est Juan Fernández de Madrigal (1566-1632). L'étude de cette famille est éclairante à plusieurs titres. D'une part, ses membres appartiennent au monde peu étudié, bien que quantitativement important, des *infra-letrados*. Dans l'ensemble, la composition et le destin de cette famille sont un exemple d'ascension sociale qui diffère peu d'autres milieux socioprofessionnels, comme celui des officiers de finances mexicains⁴. Cette petite noblesse ou « bourgeoisie de bureau » s'inspire des modèles donnés par l'élite qu'elle fréquente dans le monde des conseils royaux : celui des *letrados*. Globalement les modalités de gestion de la famille (alliance matrimoniale, endogamie, etc.) sont proches, bien que le statut des *infra-letrados* offre une perspective de carrière limitée : sauf exception, le plafond de premier commis est atteint. Aussi, partant de plus bas, l'ascension devient-elle plus spectaculaire mais elle est le fruit du labeur de deux générations.

¹ Maître de conférences à l'université Toulouse-2-Le Mirail.

² DIEZ DE LA CALLE, Juan. *Memorial informatorio (...) contiene lo que su Magestad provee en su Consejo, y Junta, y por las dos Secretarias de la Nueva España, y Pirú, Eclesiástico, Secular, Salarios, Estipendios, y Presidios, su Gente, y Costa, y de que Cajas, y Hacienda Real se paga : valor de las Encomiendas de Indios, y otras cosas curiosas, y necesarias*. Madrid, 1645, page non numérotée. « Entré a servir a V.M. en la Secretaria de la Nueva-España del Real y Supremo Co[n]sejo de las Indias en el mes de Setie[m]bre de 1624 con muy buenos deseos de acabar en su servicio la vida (...) Assisti en la Secretaria desde el año de 1624 hasta Agosto de 1632 a Juan Fernández de Madrigal mi suegro, que sirvió a V.M. de oficial entretenido, segu[n]do, y mayor en ella, y con título de su Secretario cincuenta y siete años (...) »

³ J'étudie ce personnage dans GAUDIN, Guillaume. *Penser et gouverner le Nouveau Monde au XVII^e siècle. L'empire de papier de Juan Díez de la Calle, commis du Conseil des Indes*. Paris : L'Harmattan, 2013, 377 p.

⁴ BERTRAND, Michel. *Grandeur et misère de l'office. Les officiers de finances de Nouvelle-Espagne XVII^e-XVIII^e siècles*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1999, 458 p.

Pour les commis du Conseil des Indes, ce n'est pas l'accumulation de fortunes rapides qui favorise les stratégies offensives mais plus leur participation au processus de nomination des officiers et des ecclésiastiques aux Indes : cette donnée est essentielle car elle est au fondement de la « convention royale » et dessine une véritable « géographie de la sollicitation⁵ ». Cette situation d'intermédiaire entre le pouvoir régalien des faveurs et des grâces et les quémandeurs leur offrait un pouvoir informel dont ils surent profiter grâce à un certain entregent.

D'autre part, soulignons d'emblée que cette famille évolue dans un contexte politique unique : celui de la Monarchie catholique, c'est-à-dire une entité politique dont le territoire s'étend sur plusieurs continents et gouverne selon des modalités inédites⁶. Dans quelle mesure la politique impériale influença-t-elle les stratégies de ces acteurs ? Les alliances matrimoniales permirent à cette famille de tenir un temps les rênes des deux secrétariats du Conseil des Indes : cela résulte-t-il des facilités octroyées par le Conseil des Indes et le souverain qui voyait d'un bon œil une gestion familiale des secrétariats ? Peut-on parler de « front familial » lorsque plusieurs membres réussirent à se hisser dans les hautes sphères de la polysynodie madrilène et que d'autres servirent le Roi dans les territoires lointains ?

1. Les Fernández de Madrigal : de commis à conseiller

La famille Fernández de Madrigal est originaire de Madrigal, bourg de Vieille-Castille, siège d'un *corregimiento*, entre Ségovie et Salamanque. Les parents de Juan, Francisco Fernández de Madrigal (1541-1591) et Doña Barthola Torres, seraient venus s'installer à Madrid dans les années 1560-1570. En 1664, l'enquête réalisée pour l'habit de chevalier de l'ordre de Santiago de Francisco II Fernández de Madrigal montre qu'il s'agit d'une famille de *hidalgos notarios*⁷. Nobles, ils vivaient noblement, ne payaient pas d'impôts (*franquezas*), ne travaillaient pas de leurs mains, participaient aux confréries (*alcaldes de la hermandad, cofradia de Santiago, honores*) et à la politique locale (*procuradores generales*). Qu'est-ce qui a pu pousser cette famille à partir pour s'établir à Madrid ?

Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, l'Espagne connaît une grave crise économique et démographique. En effet, l'officier municipal don Alonso de Mendoza explique, en 1663, aux enquêteurs de l'ordre de Santiago qu'il ne connaît aucun descendant des Fernández de Madrigal car dit-il « la ville a connu des contagions de peste à beaucoup d'occasions, que la dernière fut en 1602 ou 1603, et l'autre trois ou quatre ans avant ; avec ces calamités des familles entières se consumèrent sans qu'il ne soit resté mémoire d'elles, ni personne de leurs noms comme il est notoire et que pour ladite cause, la ville comptait 2 000 *vecinos* il y a 80 ou 100 ans et maintenant il y en a 150⁸. » Les Fernández de Madrigal participent nettement aux mouvements migratoires convergeant vers Madrid qui passe de 4 000 à 37 500 habitants entre 1530 et 1591⁹. La décision de Philippe II d'établir la Cour à Madrid en 1561 est la principale explication de cette croissance urbaine. Comme d'autres, les Fernández déménagèrent sans doute à Madrid pour chercher une place dans la polysynodie ou permettre à leur fils d'en trouver une¹⁰.

Juan Fernández de Madrigal est né à Madrid en 1566¹¹, il a fait toute sa carrière, de 1575 à 1632, comme commis du Conseil des Indes dans le secrétariat de la Nouvelle Espagne. Il a gravi tous les échelons pour terminer premier commis avec le titre honorifique de secrétaire du roi. Son testament apporte un certain nombre d'informations¹².

⁵ DEDIEU, Jean-Pierre. *Après le roi. Essai sur l'effondrement de la Monarchie espagnole*. Madrid : Casa de Velázquez, 2010, p.9-14

⁶ GRUZINSKI, Serge. Les mondes mêlés de la Monarchie catholique et autres "connected histories". *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2001, 56^e année, n°1, p.85-117 ; ELLIOTT, John H. A Europe of Composite Monarchies. *Past and Present*, 1992, n°137, p.48-71

⁷ Archivo Histórico Nacional de Madrid (AHN), Ordenes militares (OM), Caballeros de Santiago, Exp. 2971, f.47-47v.

⁸ AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2975, p.159, « (...) es aver padecido esta villa contagio de peste en muchas ocasiones, que la última fue en el año de seiscientos y dos o três años y la otra três o quatro años antes ; con las quales calamidades se consumieron familias enteras de esta dicha villa sin que aya quedado memoria de ellas ni persona de sus apellidos como es notorio, que por dicha causa aviendo sido esta villa de Madrigal ocventa o cien años ha, de dos mil vecinos, aora tendra ciento y cienquenta. »

⁹ FAYARD, Janine. *Les membres du conseil de Castille à l'époque moderne (1621-1746)*. Genève : Droz, 1979, p.237

¹⁰ CEPEDA ADAN, José. *Madrid de villa a corte*. Madrid : Fundación universitaria española, 2001, p.82

¹¹ AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f.78

¹² Pour le testament original, cf. Archivo Histórico de Protocolos de Madrid (AHP) , T. 5189, f.273-278

Premièrement, il choisit pour ses funérailles un lieu particulièrement prestigieux et sacralisé : la chapelle de Nuestra Señora de los Remedios dans le couvent de la Merced. Deuxièmement, le testateur fait appel, pour ses funérailles, à la confrérie de Saint Antoine Martin. La confrérie portait la croix et contrôlait le bon déroulement de la cérémonie. Sa présence offrait la garantie de ne pas partir en solitaire et le gage d'un enterrement digne résidait. Troisièmement, Juan demande dans son testament un cortège assez fourni : « huit clercs et douze frères de Notre Dame de la Merced ». Le nombre de douze est, d'après Fernando Martínez Gil, le plus courant. Ces religieux se chargeraient de dire la messe de requiem chantée, ce qui coûte plus cher. Quatrièmement, le testateur demande que soient dites plusieurs centaines de messes : mille messes dont 500 *misas del alma* devant des « autels privilégiés » plus efficaces, à dire le plus rapidement possible ; 200 messes à Madrigal pour l'âme de ses grands-parents. Une messe coûte au XVII^e s. deux réaux pour les ordinaires et trois pour les *misas del alma*¹³. Ainsi, le total des messes a coûté autour de 3 000 réaux ou 100 000 maravédís, soit l'équivalent de six mois de son salaire. Si l'on ajoute, le prix de la messe chantée, la confrérie et les religieux et la concession dans la chapelle, le coût total des funérailles représente entre un et deux ans du salaire de notre officier royal. Outre le coût approximatif de ses funérailles, Juan Fernández de Madrigal donna 5 600 ducats, soit 2 000 000 maravédís à son fils comme apport lors de son mariage. En plus, il leur fit don en nature d'une « maison, aliments et une domestique de 9 ans plus ou moins¹⁴ ». Il déclare avoir placé au nom de son fils 1 000 ducats ou 37 500 maravédís chez les Fugger. La dot de sa fille Ana s'élève à 5 400 ducats alors que celle de son autre fille Angela, épouse de Juan Díez de la Calle, est constituée de biens meubles d'une valeur de 600 ducats complétés par 400 ducats. Juan Fernández de Madrigal déclare posséder deux maisons dans la rue de la Compagnie de Jésus qu'il a rénovées et agrandies. Il semble qu'il en louait une partie.

Que conclure de cette liste ? Juan Fernández de Madrigal vivait confortablement et a pu déboursier à deux reprises de fortes sommes pour le mariage de ses enfants. Il dispose d'un patrimoine immobilier. Ses funérailles montrent, sans faste excessif, qu'il dispose de moyens suffisants pour mourir honorablement. Dans les années 1620, il gagne 50 000 maravédís par an ; à plusieurs reprises, il sollicite le doublement de son salaire : 100 000 maravédís était la somme versée aux détenteurs du titre de secrétaire. Dans ses demandes, Juan Fernández de Madrigal se plaint de ne pas « pouvoir aller avec le lustre et la décence requise » avec seulement 50 000 maravédís (l'inflation sévit alors)¹⁵. Compte tenu de ses émoluments (et des retards y afférant), Juan a bien géré ses affaires : le placement chez les Fugger en est une illustration. En termes de richesses, il se trouve au seuil de la classe des *caballeros*, dont les revenus sont estimés par Bartolomé Bennassar entre 2 000 et 10 000 ducats¹⁶.

Juan Fernández de Madrigal s'est marié trois fois¹⁷ ; du premier mariage, il n'a pas eu d'enfants et nous ne savons rien de sa première épouse doña Maria Ruiz. En 1598, il épousa en secondes noces Doña Ana Maria Fernández Carrasco, fille de Julian Carrasco « garde à cheval de Sa Majesté¹⁸ ». Son troisième mariage, avec Doña Juana Fernández de Bracamonte, a lieu en 1608. La famille est ancienne à Madrid. L'enquête pour l'obtention de l'habit de Santiago de Francisco Fernández de Madrigal fait état d'un aïeul, Antonio Fernández de Bracamonte, « *procurador* de cette ville de Madrid de chevaliers et d'armoiries (*caballeros y escudos*) » en 1535¹⁹. Le père de la mariée, Juan Fernández de Bracamonte, fut aussi élu *procurador de cortes* de la paroisse de San Andrés en 1588. Ces fonctions municipales étaient détenues par une « authentique classe moyenne nobiliaire, d'une énorme influence au plan local²⁰ ».

Deux constats s'imposent dans le choix des épouses. Tout d'abord, on observe une évolution entre la deuxième et la troisième alliance : la deuxième se fait dans un milieu de la petite noblesse municipale, alors que le troisième mariage s'opère avec une vieille famille de la moyenne noblesse madrilène. Nous ne connaissons ni la dot ni l'apport de Juan Fernández de Madrigal.

¹³ MARTINEZ GIL, Fernando. *Muerte y sociedad en la España de los Austrias*, Madrid : siglo XXI, 1993, p.403, 407 et 469

¹⁴ AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2975, f.2v.

¹⁵ AGI, Indif. Gen., 754, Consejo, 6/10/1623

¹⁶ BENNASSAR, Bartolomé. *Un Siècle d'Or espagnol*. Paris : Robert Laffont, 1982, p.179

¹⁷ A titre comparatif, 17 % des conseillers de Castille mariés ont contracté une seconde alliance. FAYARD, *op.cit.*, p.307

¹⁸ AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2975, feuilles non numérotées, sous le titre testament de Julian Carrasco.

¹⁹ AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2971, f.45

²⁰ DOMINGUEZ ORTIZ, Antonio. *La sociedad española en el siglo XVII*. t.1, Granada : Universidad de Granada, 1992, p.196

Néanmoins, pour ce dernier, originaire de Madrigal, l'alliance avec la famille Fernández de Bracamonte lui permet d'inscrire sa lignée dans l'oligarchie municipale madrilène (il obtient le statut de *procurador* dans la paroisse de Santa Cruz et San Sébastian en 1602). Pour les Fernández de Bracamonte, Juan Fernández de Madrigal constitue une entrée à la Cour et un lien avec l'administration royale : pour le monde des *infra-letrados*, Jean-Marc Pélorson observe un « phénomène de dignification par la Cour [qui] s'applique encore plus à la profession de secrétaire²¹. »

Au fil des sources, nous avons relevé l'existence certaine de cinq enfants. De son deuxième mariage avec Ana Maria Fernández Carrasco, Juan eut deux fils dont un seul vécut assez longtemps (ou réalisa une assez bonne carrière) pour figurer dans les sources. L'aîné des Fernández de Madrigal bénéficia d'un traitement particulier et unique dans la lignée Fernández de Madrigal : Lucas (1598-1650) fit des études de droit à l'université de Salamanque et sortit avec le grade de *licenciado*²². En outre, l'entrée de Lucas à l'université prouve sa *limpieza de sangre*²³. Autre critère de sélection pour rentrer à l'université : la richesse. Salamanque abritait les collèges les plus onéreux et aussi les plus prestigieux devant ceux d'Alcala ou de Valladolid²⁴. Ils ouvraient la « voie royale », selon les mots de J. Fayard, pour parvenir aux hautes responsabilités²⁵. Dans un premier temps, il semblerait que, Lucas ait été avocat dans différents conseils²⁶. Cependant, il obtient très vite le poste de procureur (*fiscal*) de la Junta de Almirantazgo, institution créée en 1626 par Olivares puis réformée et incluse dans le Conseil de Guerre en 1643, et chargée de contrôler les compagnies commerciales et de lutter contre le commerce interlope hollandais²⁷. Elle était compétente dans le contrôle des navires et des marchandises et avait également une fonction juridictionnelle. Cette institution a évidemment beaucoup à voir avec les Indes occidentales. La présence de juristes était nécessaire et Lucas obtint le poste dès la création de la Junta comme en témoigne l'acte de recrutement cosigné par le roi et le secrétaire de la Junta, Antonio Carnero²⁸. Ce dernier était surtout le secrétaire particulier d'Olivares²⁹. Comme des dizaines d'autres, Lucas Fernández de Madrigal appartenait à la sphère (même s'il n'était pas en première ligne) du *valido*, le personnage le plus puissant de l'Espagne des années 1620-1640. La disgrâce d'Olivares semble lui avoir été préjudiciable : à deux reprises, les 23 octobre 1648 et 18 juin 1649, il est proposé en dernière position par la *Cámara de Indias* pour le poste de *juez letrado* de la *Casa de la Contratación* mais il est refusé à chaque fois³⁰.

Dans la famille Fernández de Madrigal, Lucas est le seul pour lequel nous conservons l'inventaire des biens après décès. Parmi ses exécuteurs testamentaires, on trouve Juan Díez de la Calle et Francisco Fernández de Madrigal³¹. Tout d'abord, le mobilier montre une situation d'opulence : un grand lit de bronze et quatre autres lits d'appoint, de nombreux buffets, un beau service en argent. Il est créancier de 7 868 ducats et 34 812 maravédís auprès de neuf débiteurs (dont la ville de Madrid). Sa bibliothèque compte quatre-vingt-onze titres dont beaucoup en plusieurs tomes, elle est principalement composée d'ouvrages juridiques (dont le *De Iure Indiarum* de Juan de Solórzano Pereira)³². Son capital total est estimé à 2 019 600 maravédís (en plus de la dot qui était de 1 620 560 maravédís). C'est loin d'être une grosse fortune mais Lucas est à l'aise. Il demande à être enterré au couvent des franciscains dans la chapelle de la confrérie du troisième

²¹ PELORSON, Jean-Marc. *Les letrados juristes castillans sous Philippe III. Recherches sur leur place dans la société, la culture et l'État*. Poitiers, 1980 p.82

²² AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2971, f.20. Gaspar Rodriguez Cortes, rapporteur du Conseil royal de Castille affirme avoir été « ami et compagnon d'études à Salamanque de D. Lucas de Madrigal ».

²³ PELORSON, *op. cit.*, p. 95, « L'exigence de pureté de sang constitue (...) un des éléments discriminatoires les plus puissants, dès le stade des universitaires. »

²⁴ *Ibid.*, p.200-201

²⁵ FAYARD, *op. cit.*, p.45 et 68

²⁶ AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2975, p.142

²⁷ DIAZ GONZALEZ, Francisco Javier. La creación de la Real Junta del Almirantazgo (1624-1628). *Espacio, Tiempo y Forma*, 1999, t.12, Serie IV, H. Moderna, p.91-128

²⁸ AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp 2975, p.113

²⁹ ELLIOTT John H. *El conde-duque de Olivares*. Barcelona : Mandadori, 1998, p.326

³⁰ AGI, Indif. Gen., 765. Consulta de Cámara 23 octobre 1648 ; Indif. Gen. 766, Consulte de Cámara du 18 juin 1649

³¹ AHP, T. 6761, f.147 2nde foliation), *Inventario y tasación de los bienes de Lucas Fernández de Madrigal, abogado de los Reales Consejos, en 26 de noviembre de 1650*.

³² *Ibid.*, f.147-152 (2nde foliation)

ordre de saint François à laquelle il appartenait. L'enterrement coûta un peu plus de 200 ducats ce qui était peu.

Lucas épousa doña Feliciana de Parraga y Zuñiga à une date qui nous est inconnue et il est difficile d'affirmer si le mariage favorisa sa carrière³³. Nous savons que Feliciana avait un frère du nom de Francisco de Parraga y Rojas, sans doute le secrétaire du vice-roi du Pérou Diego Fernández de Córdoba, marquis de Guadalcazar (1620-1628), avant vice-roi de la Nouvelle Espagne (1612-1620)³⁴. Par ailleurs, en 1635, Lucas et sa femme vivent dans la maison du « Secrétaire Francisco Parraga y Rojas, rue del Orno³⁵ ». La famille Parraga était une vieille famille reconnue de Madrid. Don Pedro Calderón de la Barca, sollicité comme témoin dans l'enquête pour l'habit de Gabriel Fernández de Madrigal, affirme connaître les grands-parents qui « possédaient leurs propres maisons mitoyennes du couvent des sœurs du Duc d'Uceda dans la paroisse de Santa Maria où ils possèdent chapelle et enterrement de longue date³⁶ ». La chapellenie témoigne de l'importance de cette marque extérieure de noblesse³⁷.

Fils du troisième mariage de Juan Fernández de Madrigal, Francisco réalisa une très belle carrière sur les pas de son père au Conseil des Indes. Né le 19 mai 1618 rue de la Merced (Madrid), il n'a pas fait d'études ; le titre de *bachiller* n'apparaît nulle part. Son père meurt alors qu'il avait 14 ans, l'âge pour rentrer à l'université. Francisco gravit un à un les échelons du Conseil des Indes : en 1640, il a 22 ans quand il obtient le titre de commis aspirant dans le secrétariat du Pérou du Conseil des Indes³⁸. Et seulement neuf ans plus tard, on le retrouve premier commis³⁹. En 1655, il change d'administration pour devenir Secrétaire du roi à la Junta del Comercio de Cámara. En 1664, il obtient l'habit de chevalier de Santiago⁴⁰. Il est secrétaire du Conseil des Finances de 1670 à 1674 puis revient au Conseil des Indes pour exercer la fonction de secrétaire de la Nouvelle Espagne puis du Pérou. Enfin, il obtient le titre de conseiller des Indes de cape et d'épée le 7 mai 1682⁴¹.

Le mariage de Francisco témoigne également de la stratégie de cohésion familiale des Fernández de Madrigal. En effet, Francisco s'unit en 1643 à sa nièce Doña Catalina de León y Madrigal (1628- ?), fille unique de don Gerónimo de León y Ocampo (1612-1637) et de Doña Ana Fernández de Madrigal (1610-1632). Cette pratique n'est pas exceptionnelle : pour être sûr que les biens restent dans la famille on n'hésitait pas à se marier entre cousins germains⁴². D'autant plus que doña Catalina était fille unique et qu'elle devint orpheline à 9 ans ; elle fut mariée à 15 ans avec son oncle avec qui elle eut deux enfants : Francisco Antonio et Luis Francisco.

Le cadet des Fernández de Madrigal, José (1630-1694), ne fit apparemment pas d'études supérieures mais obtint un poste honorable de secrétaire du roi et de premier commis du secrétariat de la Junta de Obras y Bosque, sorte de tribunal du patrimoine privé du roi. En 1682, José était fait chevalier de l'ordre de Santiago⁴³. Il se maria deux fois, la première avec doña Ana Josepha Vidal avec qui il n'eut pas d'enfant, la seconde, en 1683, avec doña Maria de Ledesma, originaire de Inojas del Campo dans la région de Soria. De ce dernier mariage, il eut trois enfants : don José Francisco, don Juan Pablo Ramon et doña Ana Maria Paula. La fille se maria avec don Alonso Muñiz, fils de Juan Muñiz, secrétaire du roi, comptable du Conseil des Indes. Son testament montre une certaine aisance puisqu'il lègue à sa confrérie et à ses enfants des

³³ L'âge moyen de mariage des filles est de 20 ans, l'éventail allant de 15 à 28 ans. Cf. LARQUIE, Claude. La famille madrilène du XVIIe siècle. *Mélanges de la Casa Velázquez*, 1988, t. XXIV, p.142-143

³⁴ AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2975, p.134 et A.H.P., T. 6761, f.100 (3^e foliation)

³⁵ AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2976, f.15

³⁶ AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2975, p.6

³⁷ ZUÑIGA, Jean-Paul. *Espagnols d'Outre-mer. Émigration, métissage et reproduction sociale à Santiago du Chili, au 17^e siècle*. Paris : EHESS, 2002, p.163

³⁸ AGI, Indif. Gen., 454, LA23, f.47

³⁹ AGI, Indif. Gen., 436, L14, f.322-324

⁴⁰ AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2971

⁴¹ SCHÄFER, Ernest. *El Consejo Real y Supremo de las Indias*. t.1, Madrid : Junta de Castilla y León, Marcial Pons, 2003, p.347 et 354

⁴² PELORSON, *op. cit.*, p.289

⁴³ AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2972

diamants et des émeraudes ; à son serviteur un arquebuse, il offre des épées ornées de pierres à ses cousins⁴⁴.

Enfin, Juan Fernández de Madrigal eut deux filles qu'il maria. D'une part, Doña Ana (1610-1632) fut mariée à Don Gerónimo de León y Ocampo y Sandoval (1612-1637), originaire de Guadalupe en Estrémadure. D'autre part, Doña Angela (1615-1649) épousa Juan Díez de la Calle, commis du secrétariat de Nouvelle Espagne du Conseil des Indes.

2. Les Díez de la Calle : raffermissement de la présence familiale au Conseil des Indes

Juan Díez de la Calle est né en 1599 à Condado dans la vallée et district (*merindad*) de Valdivielso. Ce lieu à 55 kilomètres au Nord de Burgos se trouvait dans la juridiction du corregidor des *Siete merindades* de Castille. L'enquête réalisée en novembre et décembre 1682, vingt ans après la disparition de Juan Díez de la Calle, pour l'attribution de l'habit de Santiago à son fils Juan, fournit un nombre important mais lacunaire d'informations biographiques sur la famille. Les vingt témoignages concordent tous : « Tous les vingt, chacun selon ses informations et son âge, ont déclaré en faveur de l'impétrant que le père et les grands-parents appartiennent autant à la noblesse pure de sang et d'origine qu'aux autres conditions comme ils ont pu le dire lors de l'interrogatoire⁴⁵. »

Fils de Gaspar Díez de la Calle (1551-?) et de Maria Ruiz (1570-1622), il est issu d'une famille de la petite noblesse castillane. À lire les témoignages recueillis dans le village de Condado leur réputation semble établie sans que personne ne puisse apporter de preuves irréfutables. Ainsi, les enquêteurs estiment nécessaire de compléter les témoignages par des recherches dans plusieurs archives de paroisses et de *corregimientos* : ils retrouvent les actes de baptêmes et le nom de Díez de la Calle dans les *padrones*. Surtout, les enquêteurs relèvent la place qu'occupe Juan Díez de la Calle dans la capitale. En effet, au XVIIe siècle, la véritable noblesse repose, pour beaucoup sur la vertu reconnue par le roi, qui lave de la basse naissance⁴⁶.

Les témoins s'accordent pour dire que Juan Díez de la Calle quitta très jeune Condado pour se rendre à Madrid⁴⁷. Juan Ruiz de Somovilla « sait qu'il partit du village à cause d'une dispute avec ses parents⁴⁸. » La picaresque nous apprend que beaucoup d'enfants abandonnaient vite leur foyer. A partir de là, nous devons nous tourner vers notre personnage pour l'écouter exposer son parcours officiel. Tout d'abord, la dédicace au roi de son *Memorial informatorio* publié en 1645 vient rappeler que Juan Díez de la Calle entra au Conseil des Indes en 1624 pour assister son beau-père.

A la même époque, un élément de comparaison bien connu fournit une piste : le monde de l'apprentissage dans l'artisanat. En effet, pour prendre un exemple célèbre, Diego de Vélasquez entra dans l'atelier de son maître, Francisco Pacheco, à l'âge de douze ans (en 1611) ; sept ans plus tard, sa formation terminée il épousa doña Juana Miranda, fille de son maître lequel favorisa ce mariage⁴⁹. Pour sa part, Juan Díez de la Calle arrive adolescent à Madrid alors que le Conseil des Indes est en manque de personnel⁵⁰ : rappelons que dans les sources, Juan Fernández avait onze ans en 1575 lorsqu'il entra au Conseil des Indes. Celui-ci en bonne place au secrétariat de Nouvelle Espagne le prend sous son aile : peut-être de manière informelle, dans un premier temps, afin d'effectuer des tâches subalternes de copie et de classement. Les deux hommes s'entendent bien et Juan Fernández décide de le marier à sa fille doña Angela. Du point de vue du rang social, Juan Díez de la Calle n'est pas un bon parti. Néanmoins, pour Michel Bertrand, un officier royal tirait d'autres bénéfices à lier sa fille à un petit commis : « [il] s'offrait un renforcement de sa position et de son rayonnement professionnel tout en assurant la

⁴⁴ AHP, T. 11053, f. 568, *Testamento otorgado por José Fernández de Madrigal, caballero de la Orden de Santiago, secretario del rey y oficial mayor de la Secretaría de la Junta de Obras y Bosques, en 12 de diciembre de 1694.*

⁴⁵ AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 39, « *Todos veinte cada uno según sus noticias y hadad depuesto a favor del pretendiente su padre y abuelos paternos así en la nobleza limpieza y naturalezas como en las demas calidades en que se les ha examinado según el interrogatorio (...)* »

⁴⁶ BENNASSAR, *op.cit.*, chapitre « Les hommes du roi », p. 43-65

⁴⁷ AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 10, « *Juan Díez de la Calle siendo muchacho paso a la villa de Madrid donde se caso.* »

⁴⁸ *Ibid.*, f. 24, « *sabe que por una riña que tubo con sus padres se fue deste lugar (...)* »

⁴⁹ BENNASSAR, Bartolomé. *Vélasquez. Une vie.* Paris : Éditions du Fallois, 2010, p.36 et 55

⁵⁰ SCHÄFER, *op. cit.*, p. 240-241.

pérennisation de la présence lignagère⁵¹. » Lorsque Díez de la Calle entre au Conseil des Indes en 1624, l'aîné des fils de Juan Fernández de Madrigal commence une carrière de *letrado* et le second fils n'a que 6 ans. Aussi, à 60 ans, Juan Fernández de Madrigal a-t-il souhaité assurer la continuité de son influence sur les secrétariats du Conseil en donnant sa fille à un gendre plus modeste mais prometteur car formé (et protégé) par lui.

Doña Angela et Juan Díez de la Calle eurent huit enfants. Elle décéda prématurément en 1649 (la peste et le typhus sévissaient alors) ; alitée, elle s'en remit dans son testament à « Juan Diaz de la Calle mon mari à qui je fais entièrement confiance pour notre grand amour réciproque⁵² ». Juan se remaria avec Lorenza de Velasco, veuve du comptable Juan de Alvarado.

A sa mort, Juan Díez de la Calle a atteint le sommet de sa carrière, il est premier commis (*oficial mayor*) du secrétariat de Nouvelle Espagne depuis 1647⁵³ ; après plusieurs demandes, il obtient logiquement le titre honorifique de secrétaire du roi en 1657⁵⁴. Les premiers commis reçoivent en théorie un appointement de 600 ducats et 10 réaux⁵⁵ mais les versements sont aléatoires. Par ailleurs, régulièrement, notre commis formule des demandes d'aide exceptionnelle : en 1653, « que votre Majesté prenne la peine de faire une grâce de 500 ducats d'aide à Juan Díez de la Calle⁵⁶ » ; en 1659, 1660 et 1662, il demande 2 000 ducats pour « donner l'état de religieuse à une fille⁵⁷ ». Dans son testament, Juan Díez de la Calle demande que l'aide traditionnelle soit prodiguée à la famille du défunt « *en consideración de sus servicios*⁵⁸ ».

Dans son testament, Juan Díez de la Calle choisit de reposer à côté de son beau-père, encore une manière de montrer la continuité et l'unité entre les deux familles. La cérémonie est modeste et il fait dire une messe chantée par les diacres « *con toda solemnidad* », mille messes d'indulgences dans différents couvents pour son âme et cent autres pour sa famille. Il précise qu'il paiera huit réaux par messe soit 300 000 maravédis, l'équivalent de deux ans de salaire d'un officier. Ces funérailles montrent une certaine aisance mais peu de faste.

Le testament et l'inventaire de ses biens permettent de cerner le patrimoine de Juan Díez de la Calle : le total des biens meubles et immeubles du couple (qu'il formait avec Angela Fernández de Madrigal) s'élève en 1665 à 1 127 935 maravédis d'argent. Le testament parle de : 1 000 ducats d'argent à Mexico ; un *juro* de 3 500 maravédis à Jaen (propriété de Doña Angela héritée de sa mère), les gages et émoluments pour la période du 1^{er} janvier 1662 à sa mort le 15 juin 1662, soit 66 496 maravédis d'argent et les retards de versement de salaire⁵⁹ ; 2 500 pesos, 400 boutons d'argent et 50 caisses de chocolat entreposés chez son fils ; les biens apportés en dot par sa seconde femme (peintures et gages de son premier mari défunt), 100 ducats et des bijoux sont légués à celle-ci, conformément au droit castillan⁶⁰ ; à ses deux domestiques, Juan laisse 50 ducats de billon (*vellón*) – la monnaie dévaluée – et ses vêtements. L'inventaire des biens établis en 1665 énumère les 70 ouvrages de sa bibliothèque et quelques meubles d'une valeur de 28 849 maravédis.

Évidemment, chez notre officier de seconde zone aucun majorat n'est décelable. Juridiquement, Díez de la Calle père ne peut déroger à la règle du partage égal entre tous les héritiers. Néanmoins, on note un certain patrimoine et une volonté de le gérer et de le remettre entre les mains de l'aîné sans léser les autres. En effet, en prenant le voile les deux filles ont renoncé à l'héritage ; don Juan Díez de la Calle fils est désigné comme exécuteur testamentaire et c'est lui qui dispose d'une partie du patrimoine (les pesos, boutons d'argent et caisses de chocolat). En 1665, lors du partage des biens c'est l'aîné fray Alonso qui reçoit la meilleure part.

⁵¹ BERTRAND, Michel. *Grandeur et misère de l'office. Les officiers de finances de Nouvelle-Espagne XVII^e-XVIII^e siècles*. Paris : Publications de la Sorbonne, 1999, p.195

⁵² Archivo General de Simancas (AGS), CME, 308, 3, Testamento de doña Angela Fernández de Madrigal, 31 août 1649. « *Juan Diaz de la calle mi marido de quien tengo muy entera satisfacion por el mucho amor que nos tenemos* »

⁵³ AGI, Indif. Gen., 436, L. 14, f. 29 v., cédule du 3 novembre 1947

⁵⁴ AGI, Indif. Gen., 766, 25 janvier et 22 décembre 1650

⁵⁵ DIEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1645, f. n. n.

⁵⁶ AGI, Indif. Gen., 769, « *que siendo servido Vuestra Magestad podra hacer merced a Juan Díez de la Calle de 500 ducados de ayuda de costa* »

⁵⁷ AGI, Indif. Gen., 774, 775 et 777, « *dar estado de religiosa a una hija* »

⁵⁸ AGI, Indif. Gen., 777

⁵⁹ AGI, Escribanía, 1031c, f. 1

⁶⁰ CASSAN, Michel (sous la dir. de). *Les sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^e siècle*. Paris : CNED/SEDES, 2006, p. 85

Ce traitement de faveur est légal et s'appelle la *mejora*, le testateur peut distribuer un tiers (après déduction des frais funéraires et des dettes) au descendant de son choix⁶¹.

Il s'avère difficile de synthétiser la position socio-économique de Juan Díez de la Calle père. Tout d'abord, c'est faute de sources complètes mais aussi à cause de l'environnement monétaire incertain (dévaluation, banqueroute) de la Monarchie espagnole. Vers 1665, le maître barbier et chirurgien Don Juan de Otazabal affiche une masse successorale de 3 260 718 maravédís alors que celle du peintre Antonio Mirales est de 602 990 et Don Jérónimo de Lezama, secrétaire du Conseil de la Guerre, 41 993 603 maravédís⁶². Loin d'être riche mais aussi loin d'être pauvre, Juan Díez de la Calle appartient à une catégorie intermédiaire favorisée ; la grande masse de ses contemporains étant évidemment pauvre.

Dès sa première publication en 1645, Juan Díez de la Calle expose au roi la manière dont il éduque ses enfants : « cinq garçons, que l'on éduque pour le service de Dieu et de Votre Majesté (...) »⁶³. Ses fils, dispersés dans tout l'empire, répondirent aux espoirs paternels : en 1664, le document officiel précisant ses dispositions testamentaires, affirme que « certains aux Indes d'autres en Italie sont absents de ces Royaumes et, dans cette Cour, seuls sont présents Juan Díez de la Calle troisième commis du secrétariat de la Nouvelle Espagne et Don Alonso son frère⁶⁴. » L'aîné a choisi la voie ecclésiastique : fray Alonso Díez de la Calle est au couvent des augustins de Valladolid, il est le principal héritier. En 1665, lorsqu'il prononce ses vœux, il rédige un testament en faveur de son couvent et fonde une chapellenie perpétuelle pour les âmes de ses parents, grands-parents et frères dans son couvent⁶⁵. En 1674, on le retrouve au couvent de Nuestra Señora del Pilar extramuros de la ville d'Arenas de san Pedro.

Pour Juan Díez de la Calle y Madrigal (1631-1706), nous disposons de renseignements précis. D'après le *licenciado* Juan Fernández de San Miguel, curé de Quecedo, dans les montagnes de Burgos, il reçut un enseignement élémentaire chez les jésuites⁶⁶ mais il ne porte pas le titre de *bachiller*, premier degré de diplôme pour accéder aux *colegios*. Il prit la suite de son père, en partant du bas de l'échelle du secrétariat de Nouvelle-Espagne. En effet, il entra au Conseil en 1653, dans des circonstances particulières qui semblent être dues uniquement à son beau-père, Juan de Cebericha, second commis du secrétariat du Pérou depuis 1636⁶⁷. Celui-ci étant décédé, sa veuve, Isabel de Tordesillas, supplia le roi de prendre comme commis surnuméraire son gendre Juan Díez de la Calle y Madrigal afin de placer sa fille et certainement pour éviter de payer la dot.

Juan Díez de la Calle y Madrigal effectua une carrière complète au Conseil des Indes. Cependant, cette dernière devait subir un accroc, en 1666, lors d'une affaire de malversation et de corruption avec la complicité d'un certain don Matheo de Castro Villanueva, capitaine d'artillerie du préside de La Havane. Cette affaire lui valut la saisie de ses biens et le conduisit à la prison royale de la Cour le 11 octobre 1666. Il fut finalement condamné à quatre ans de bannissement de Madrid et à une distance de cinq lieues. Cependant, cette sanction n'affecta pas sa carrière outre mesure : le compte-rendu de ses avoirs, réalisé par la *contaduría* du Conseil, fait état des salaires versés en 1666 et en 1668, il ne manque que 1667, sans aucun commentaire. A-t-il purgé sa peine puis réapparu ? L'organe judiciaire suprême, la *Cámara de Justicia*, graciait sans trop de difficultés, même pour des crimes très graves⁶⁸. Rien n'est évidemment dit de cet évènement dans la cédula de faveur octroyée à Juan Díez de la Calle y Madrigal de 500 ducats en Indiens pour son fils Juan Ambrosio (†1702). Ce dernier fit également partie du Conseil des Indes comme commis aspirant surnuméraire au secrétariat de Nouvelle-Espagne de 1685 à 1691⁶⁹. Plus étonnant

⁶¹ *Ibid.*

⁶² FAYARD, *op. cit.*, p. 431 et 434s

⁶³ DIEZ DE LA CALLE, *op. cit.*, 1645, page non numérotée, « cinco varones, que se crían para el servicio de Dios y de V[uestra] M[ajestad] (...) »

⁶⁴ AGI, Escribanía 1031C, f. 1, « están ausentes, destes Reynos unos en las Yn[dias], y otros en ytalia y solo en esta corte D[o]n Juan Díez de la Calle ofi[ci]al 3º de la S[ecretaría] de la N[uev]a España y D[o]n Alonso su hermano »

⁶⁵ AGS, CME, 208, 3

⁶⁶ AHN, OM, Caballeros de Santiago, Exp. 2453, f. 35

⁶⁷ AGI, Indif. Gen., 453, L. A19, f. 54-56

⁶⁸ JOVER ZAMORA, José María (sous la dir. de). *Historia de España Ramón Méndez Pidal*. T. XXIII, Madrid : Espasa-Calpe, 1990, p.403-406

⁶⁹ AGI, Contaduría 205, R. 2, L. 27, haber de Juan Ambrosio de la Calle

encore, Juan se hissa à la place de premier commis en 1680 (*oficial mayor*)⁷⁰ et obtint le titre de chevalier de l'ordre de Santiago. Il ne faut pas négliger ici l'influence de son oncle, Francisco Fernández de Madrigal, dans l'obtention d'une telle faveur.

Le second fils de Juan Díez de la Calle, pour lequel nous disposons d'informations intéressantes, est Francisco qui s'engagea dans une carrière militaire puis civile aux Amériques en 1658. Il commença dans l'armada de la *Carrera de Indias*, puis fut envoyé à Carthagène, Puerto Rico et Santiago de Portobelo avec le grade de soldat et arquebusier. Bien qu'il ne disposât pas d'une durée de service suffisante, il fut nommé sergent d'infanterie en 1661. Après un séjour de deux ans à un poste plus administratif de trésorier à Panama, il fut promu, en 1665, capitaine d'infanterie espagnole. En 1667, il retourna en Espagne pour obtenir une licence de passage aux Indes comme civil. Grâce à une recommandation royale, il fut désigné comme *alcalde mayor* de Teocaqualbe, puis en 1674 *alcalde mayor* de Izúcar (diocèse de Tlaxcala)⁷¹. Sa relation de mérites montre les facilités dont il disposa pour sa carrière aux Indes grâce au soutien (posthume) de son père et d'autres parents.

Pour les autres fils, les informations se font plus lapidaires. Nous gardons la trace d'Antonio qui, le 22 novembre 1660, est enregistré passager pour les Indes comme serviteur de Diego de Benavides de la Cueva, comte de Santiestaban, vice-roi du Pérou (juillet 1660-mars 1666)⁷². Les pouvoirs pour l'exécution du testament du patriarche datant de 1662 livrent quelques informations sur les fils restants : Joseph Antonio reçoit l'épithète de sergent « résident à cette Cour⁷³ » ; de Agustín, nous savons qu'il est « natif et *vecinos* de la ville de Madrid résidant dans cette ville [d'Oran], cheveu et œil noir, il boite du pied gauche, âgé de plus de vingt ans, septième fils de Don Juan Diaz de la Calle⁷⁴. »

3. Stratégies et cohérences familiales : les *infra-letrados* du Conseil des Indes

Au départ, il y a le choix des pères, Juan Fernández de Madrigal puis Juan Díez de la Calle, de s'orienter vers une carrière très valorisée depuis les Rois catholiques : la polysynodie⁷⁵. Une petite noblesse provinciale, prise dans la tourmente des crises et des migrations de l'Espagne des années 1550-1650, forme le monde des *infra-letrados*. Sans ressources, titres ou diplômes, la famille constitue pour ses hommes la possibilité d'asseoir leur présence à la Cour.

En effet, les Fernández de Madrigal mirent en place une véritable stratégie de développement et de cohésion du lignage qui s'exprime tout au long du XVII^e siècle et au-delà. On retrouve notamment l'importance des deux dimensions du lignage : horizontale entre cousins frères et beaux-frères et verticale avec les gendres, les fils et les neveux⁷⁶. Aussi, dans notre milieu des commis de secrétariats, la famille a-t-elle orienté ses alliances vers d'autres membres du Conseil des Indes. Premièrement, le mariage de doña Angela Fernández de Madrigal avec Juan Díez de la Calle, commis du Conseil des Indes. Deuxièmement, le mariage de Juan Díez de la Calle fils avec la fille d'un commis du Secrétariat du Pérou, Juan de Cebericha. Troisièmement, le mariage d'Ana Maria Fernández de Madrigal avec Don Alonso Muñiz, fils du comptable du Conseil des Indes. Enfin, elle a su se refermer lors du mariage de Francisco II Fernández de Madrigal avec sa nièce Doña Catalina.

La reproduction professionnelle est forte dans les secrétariats du Conseil des Indes : on constate, dans le parcours familial des Fernández de Madrigal, une véritable succession dans les mêmes charges. Ainsi, Juan Fernández de Madrigal plafonne au rang de premier commis avec le titre honorifique de secrétaire du roi ; son successeur direct est son gendre Juan Díez de la Calle qui arrive au même niveau en une vingtaine d'années ; enfin, son fils cadet, Francisco, sans formation supplémentaire, passa les échelons plus rapidement et termina conseiller des Indes. Il est clair que c'est l'accumulation des années de service du père et du fils qui permirent à ce

⁷⁰ AGI, Contaduría 205, R. 2, L. 5, haber de Juan Díaz de la Calle (1656-1706)

⁷¹ Archivo General de la Nación (México), GD100, Reales cédulas duplicadas, vol.30, exp.1192, 10/02/1674 ; AGI, Indif. Gen. 203, f.760-761

⁷² AGI, Pasajeros, L. 12, E. 1614

⁷³ AGI, Escribanía, 1031c, f. 7

⁷⁴ *Ibid.*, f. 8, « *natural y vecino de la ciudad de Madrid estante en esta ciudad [de Oran] cabello y bojo negro cojo del pie yzquierdo de mas de veinte años, hijo septimo de Don Juan Diaz de la Calle* ».

⁷⁵ BENNASSAR, *op.cit.*, 1982, p.46 et JOVER ZAMORA, *op.cit.*, t.XXIII, p.475

⁷⁶ DEDIEU, *op.cit.*, p. 52

dernier d'atteindre les sommets de la polysynodie. Il aura fallu une génération pour rompre la barrière qui sépare le monde des commis de celui des *letrados*⁷⁷. Le rôle de la famille s'explique par divers facteurs. Premièrement, le fonctionnement même de l'institution : l'absence de lieu de formation professionnelle pour les commis autre part que dans les bureaux conduisait à un apprentissage *ad hoc* dans l'environnement familial. Deuxièmement, la stratégie familiale, appuyée sur des activités qui facilitent l'accumulation et la transmission d'un savoir-faire et d'un statut social plus que sur la transmission de biens matériels. L'héritage immatériel joue en effet un rôle crucial dans la valorisation évoquée dans les relations de mérites ou dans les suppliques adressées au roi⁷⁸. En somme, la famille intervient sur le recrutement dans le gouvernement, dans l'octroi d'habits et dans la création de solidarités socioprofessionnelles. Elle sert le pouvoir monarchique.

La succession aux mêmes charges et les alliances matrimoniales permettent à notre famille de cumuler simultanément quatre membres vers 1650 dans la même institution. A cette date, les postes de premier commis des deux secrétariats du Conseil des Indes sont aux mains de Juan Díez de la Calle et de son beau frère, Francisco Fernández de Madrigal. Dans les années 1680, il reste encore quatre membres de la famille au Conseil des Indes. Cependant, au XVIII^e siècle, aucune trace ne subsiste.

Une partie des descendants a donc poursuivi dans le premier cercle professionnel. L'autre partie, même en prenant des voies différentes, semble s'être disséminée dans toute une série d'institutions royales soit à la Cour, soit dans les vice-royaumes. En effet, on trouve des courtisans comme Luis Fernández de Madrigal y de León, le fils aîné de Francisco Fernández de Madrigal qui apparaît comme Gentilhomme de la Maison du roi. Antonio Díez de la Calle y Madrigal part dans la suite du vice-roi du Pérou Diego de Benavides. Dans les conseils royaux, José Fernández de Madrigal (1630-1694) est commis au secrétariat de la Junta des Travaux et des Bois et Lucas procureur de la Junta de Almirantazgo.

La carrière militaire est peu représentée. Francisco Díez de la Calle y Madrigal opte pour les armes aux Indes puis bifurque vers le gouvernement provincial en étant *alcalde mayor* en Nouvelle Espagne : si ce genre de fonction est peu rémunératrice elle peut s'avérer lucrative lorsque l'on sait exploiter ses sujets. Un autre fils de Juan Díez de la Calle est présent à Oran. Gabriel Fernández de Madrigal (1626-1710) occupe la fonction municipale de *regidor* de Madrid (avec le titre honorifique de secrétaire du roi).

L'Église n'est pas délaissée par la famille avec les deux filles de Juan Díez de la Calle et l'aîné *fray* Alonso. Deux Fernández de Madrigal, dont nous savons peu de choses, sont également augustins. On retrouve un avocat au Saint Office, fonction qui n'est pas purement ecclésiastique. Mais surtout à la fin du XVIII^e siècle, l'ultime descendant connu des Fernández de Madrigal, José Muñiz y Fernández de Madrigal Espinosa y Ledesma, est chapelain d'honneur du roi et procureur de la *Rota*.

Le cas du fils aîné qui poursuit des études et devient *letrado*, Lucas, est l'exception qui confirme la stratégie d'ascension socioprofessionnelle menée par le patriarche Juan Fernández de Madrigal. Quelle est donc la tradition culturelle du groupe des *infra-letrados* issu de la moyenne noblesse ? 1/ miser plus spécialement sur l'aîné, 2/ préparer les fils à travailler dans le même domaine que le père. Or, l'obtention du titre de *letrado* offrait un viatique pour tous les postes importants de l'ordre juridictionnel impérial. Juan Fernández de Madrigal a acquis un rang dans et par les secrétariats ; le titre honorifique de secrétaire du roi lui est acquis en 1623 mais il appartient toujours au monde des *infra-letrados* : la possibilité de devenir conseiller semble écartée. Un fils *licenciado* lui permet de tenir son nouveau rang de secrétaire du roi et de s'extirper de sa condition d'*infra-letrado* (même si cette condition n'est pas définie strictement).

Nous avons vu Lucas faire un très bon mariage lui permettant d'accéder rapidement à des charges importantes. Il se trouve alors dans l'orbite de personnages aussi prestigieux que le comte-duc d'Olivarès. Cette supériorité de l'aîné *licenciado* s'affiche dans sa descendance : le fils aîné, Gabriel, obtient un siège d'échevin, tout en ayant le titre honorifique de secrétaire du roi ; premier du lignage à recevoir l'habit de chevalier de Santiago dès 1662, il ouvre cette prestigieuse porte à ses oncles et cousins.

⁷⁷ CALVO, Thomas. *Poder, religión y Sociedad en la Guadalajara del siglo XVII*. México : CEMCA, 1992, p.276

⁷⁸ LEVI Giovanni, *L'èredita immateriale. Carriera di un esorcista nel Piemonte del seicento*. Turin : Einaudi, 1985, 202 p.

L'octroi de plusieurs habits de l'ordre de Santiago en une vingtaine d'années montre la famille comme « une communauté de destin au sens où tout changement dans la position d'[une personne] retentit sur la situation des autres⁷⁹. » En effet, les signes extérieurs de réussite sociale donnent corps à l'ascension professionnelle des membres de la famille.

Au XVII^e siècle, on constate une augmentation du nombre de concessions d'habits. Ceci s'explique par la politique royale de gratification et un contexte financier difficile. Ainsi, la Couronne se montra moins sourcilieuse sur les critères d'octroi des habits et Elena Postigo Castellanos de conclure que « le degré d'erreur du Conseil des Ordres comme tribunal de l'honneur fut très élevé⁸⁰. » Calderón de la Barca, un des témoins cités dans les enquêtes des Fernández de Madrigal, rédigea un *auto sacramental* intitulé « *Las Ordenes Militares o las pruebas del segundo Adán* » dans lequel il dénonçait les erreurs du tribunal de l'honneur ; cet *auto* fut censuré en 1662.

Pour conclure, les familles Díez de la Calle et Fernández de Madrigal fournissent deux beaux exemples pour l'histoire sociale des catégories intermédiaires à l'époque moderne. Leurs membres suivent presque à la lettre les règles du jeu de l'ascension et de l'intégration dans les classes sociales supérieures. On n'atteint certes pas des sommets mais c'est aussi cela qui est intéressant. Avec nos commis on se trouve dans un espace interstitielle finalement peu étudié des *infra-letrados*. Venus de provinces, ils trouvent une place dans les officines du palais royal de Madrid. Là, il travaille dur et développe des stratégies familiales pour grimper les échelons : alliances matrimoniales et surtout transmission héréditaire du savoir-faire.

Ils ne bâtissent pas des fortunes mais vivent et meurent dignement. Ils se conforment aux pratiques sociales et peuvent espérer obtenir certains honneurs, faute de salaires versés ponctuellement : le titre honorifique de secrétaire couronne une longue carrière de commis menée au service du roi. En effet, les commis de notre famille ont une étonnante longévité biologique et les deux secrétariats du Conseil des Indes sont marqués par leur présence tout au long du XVII^e siècle. De plus, ils s'avèrent particulièrement fécond : seize enfants sont prêts à prendre des charges. Les stratégies conduisent à favoriser les aînés. Dans la famille, on note deux destins plus remarquables : Lucas, *licenciado*, est procureur d'une *junta* olivariste ; Francisco termine conseiller de *capa y espada* et représente le sommet de l'ascension de la famille dans le cadre du Conseil des Indes. L'empire offre un large éventail de possibilités même pour les cadets ou les *infra-letrados* : Oran, Madrid, la Nouvelle Espagne, l'armée, l'Église, l'administration royale ou municipale. En retour, la Couronne dispose de fidèles serviteurs capables et dévoués dont les intérêts familiaux convergent avec les siens.

La Monarchie encadre l'ascension sociale, c'est elle qui promeut les officiers, qui distribue les places et les grâces, qui renforce l'honneur en donnant les habits. Elle ne décourage pas la reproduction socioprofessionnelle dans les secrétariats du Conseil des Indes : d'une part, il en va du bon fonctionnement de l'institution car il n'existe pas d'autre lieu de formation ; d'autre part, le travail en famille permet peut-être une meilleure circulation de l'information et surtout l'ambition d'une promotion collective. Le prestige et le mérite de l'un rejaillissent sur les autres, chacun doit prendre soin de s'attirer les faveurs du roi et pour un commis cela signifiait en substance pouvoir compter sur les siens et travailler dur.

Résumé

⁷⁹ DEDIEU, *cours non publié*

⁸⁰ POSTIGO CASTELLANOS, Elena. *Honor y privilegio en la Corona de Castilla. El Consejo de las Ordenes y los Caballeros de Hábito en el siglo XVII*. Almazán : Junta de Castilla y León, 1988, p.154, « *el índice de error del Consejo [de Ordenes] como tribunal de honor fue muy grande...* »

La famille Fernández de Madrigal-Díez de la Calle peuple les secrétariats du Conseil des Indes de la fin du XVI^e siècle au début du XVIII^e siècle. De père en fils (ou gendre), ces commis se transmettent leur savoir-faire professionnel faute de formation universitaire : on se situe effectivement dans le monde méconnu des *infra-letrados*. Ils forment un véritable « front familial » en occupant simultanément au milieu du XVII^e siècle les postes de premiers commis des deux secrétariats du Conseil des Indes. L'aîné de la deuxième génération accède au statut de *letrado* et l'un des cadets devient conseillers de *capa y espada*, l'endogamie professionnelle va bon train et le labeur est récompensé par des honneurs (titres de secrétaire du roi, habits de saint Jacques). Il s'agit donc d'une trajectoire familiale éclairant les mécanismes sociopolitiques de la Monarchie catholique à l'Époque moderne.

Resumen

La familia Fernández de Madrigal-Díez de la Calle está presente en las secretarías del Consejo de Indias desde fines del siglo XVI hasta principios del XVIII. De padre en hijos (o yerno), aquellos oficiales se transmiten su saber profesional por falta de formación universitaria : estamos efectivamente en el mundo desconocido de los *infra-letrados*. Forman un verdadero « frente familiar » ocupando simultáneamente los cargos de oficiales mayores de las dos secretarías del Consejo de Indias. El hijo mayor de la segunda generación alcanza el estatuto de *letrado* y uno de los menores se vuelve consejero de *capa y espada*, la endogamia profesional funciona y el labor está retribuido con honores (títulos de secretario del Rey, hábitos de Santiago). Pues se trata de un itinerario familiar que explica los mecanismos sociopolíticos de la Monarquía católica en la época moderna.

Abstract

The Fernández de Madrigal-Díez de la Calle family worked in the secretariats of the Council of the Indies from the end of the 16th century until the beginning of the 18th century. From father to son (or son-in-law), those clerks hand down their professional know-how for lack of academic education: we are indeed in the unknown world of the *infra-letrados*. They form a real “family front” occupying simultaneously offices of first clerks of the both secretariats of the Council of the Indies. The eldest son of the second generation reaches the *letrado* status and one of the youngest becomes councillor of *capa y espanda*. Moreover professional endogamy is widespread and labour is rewarded with honours (King's secretary title, Santiago *habito*). My essay is about a family path explaining the socio-political mechanisms of the Catholic Monarchy during the early modern era.